

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 23 Février 2023

Présents : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ

Excusé (s) : M. Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie

BARBENTANE : Situation des niveaux de classement des terrains de la commune


ST DIDIER : Demande de rendez-vous pour classement éclairage Forest 2

CDTIS à CRTIS

Classement des terrains de Fargues du Pontet, de Jean Moulin de Carpentras et Jean Noël de Robion

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr